



A l'attention de Monsieur Juan SOMAVIA
Directeur général du BIT
Organisation Internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211, Genève 22
Suisse

10 juin 2011

Cher Monsieur le Directeur Général,

En 2010, j'ai, au nom du «Comité de Coordination de l'aide à la constitution d'organisations de travailleurs», formellement porté plainte contre le gouvernement iranien pour violation des conventions nos 87 et 98 signées officiellement par le gouvernement iranien et dont il est tenu à respecter.

Nous avons l'impression que tous les États membres de l'O.I.T sont priés de produire des rapports détaillés concernant leur conformité avec les obligations qui découlent des conventions internationales, et que le «Comité de la Conférence du Travail sur les Applications des Normes» examine toutes les violations des normes internationales du travail.

Malgré les déclarations concernant le respect des conventions nos 87 et 98, le gouvernement iranien a tout fait pour empêcher les militants de former des organisations de travailleurs indépendantes.

De plus, le gouvernement a continuellement violé le droit d'association. A titre d'exemple lors de la tenue de la conférence, du 1 au 17 juin 2011, 12 membres du «Comité de Coordination» à Sanandaj, (Vafa Ghaderi, Sedigh Sobhani, Yadullah Samadi, Kiomars Ghaderi, Habibollah Kale-Kani, Erfan Naderi, Kaveh Bahrami, Jamal Govili, Vahed Khani, Fayegh Sobhani, Keyvan Sobhani, et Zahir Razavi) ont fait l'objet d'un procès devant la 1^{ère} Chambre de la Court Révolutionnaire Islamique pour le seul «crime» supposé de vouloir former une organisation de travailleurs. Par ailleurs, 6 membres du «Comité de Coordination» de Sanandaj et Saghez, (Mahmood Salehi, Hossein Moradi, Vafa Ghaderi, Ghaleb Hosseini, Khaled Hosseini, Yadullah Ghotbi) ont été arrêtés le 1^{er} mai 2011 et relâchés sous lourdes cautions. Ils doivent être envoyés, dans quelques jours, devant la 2^{ème} Chambre de la Court Révolutionnaire de la ville de Sanandaj, pour avoir tenté d'organiser la célébration du 1^{er} mai.

De plus, comme vous le savez, cela fait longtemps que Mansoor Osanloo, Ebrahim Madadi, Reza Shahabi ont été emprisonnés pour avoir refondé le «Syndicat Vahed de la Régie des Transports de la ville de Téhéran et sa Banlieue», et il en va de même pour Behnam Ebrahimzadeh un travailleur militant. Bien que M.Osanloo a été temporairement relâché, il a dû s'acquitter d'une lourde caution et fait face à des restrictions de libertés importantes. D'autre part, un certain nombre d'enseignants, dont Hachem Khansar et Rasoul Bodaghi, séjournent également en prison.

Il ne s'agit que d'une petite partie des violations des conventions nos 87 et 98. Si l'on prend en considérations toutes les conventions relatives aux droits des travailleurs, nous pouvons conclure que ce gouvernement n'a pas respecté un certain nombre de ses obligations internationales. Par exemple,

Solidarité



Socialiste avec les Travailleurs en Iran

le non respect des conventions nos 111 et 95 devraient être soulignées ici. Les travailleurs font face à toutes sortes de discriminations à l'embauche et ne sont pas payés à temps, parfois pour des périodes de 12 mois voire plus, dans notre pays. Certaines entreprises d'État ou privées exigent des demandeurs d'emploi de produire leur carte d'appartenance aux Basij (les miliciens islamiques) sinon on leur refuse l'emploi en question.

L'Iran est un des membres de l'O.I.T, mais le gouvernement iranien continue de violer les conventions internationales concernant la protection des droits des travailleurs. En conséquence, une fois encore, nous vous demandons respectueusement, Monsieur le Directeur Général, d'examiner ces violations répétées des droits des travailleurs à la lumière des obligations constitutionnelles et internationales du gouvernement iranien.

Cordialement

Pour le «Comité de Coordination»

Mahmoud SALEHI



Mahmoud Salehi

Copie à:

M. Guy M. Kari Tapiola, Directeur Exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, OIT
Mme Cleopatra Doumbia-Henry, Directrice, Département des normes, OIT
Mme Karen Curtis, Directrice Adjointe, Département des normes, OIT
M. Dan Cunniah, Directeur du Bureau des Activités pour les Travailleurs (ACTRAV), OIT
Mme Anna Biondi, coordinatrice auprès de Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), OIT
Mme Raquel Gonzalez, Secrétaire du groupe des travailleurs (ACTRAV), OIT
Mme Esther, Secrétaire adjointe du groupe des travailleurs), (ACTRAV), OIT

TRADUIT ET PUBLIE PAR: Solidarité Socialiste avec les Travailleurs en Iran - Paris

Adresse: S.S.T.I., 266, Ave Daumesnil, 75012 Paris

Email: sstiran@yahoo.fr

www.iran-echo.com